



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°664) DE MISE A
DISPOSITION, A TITRE GRATUIT, DES SALLES
POLE DOCUMENTAIRE ET BERLIOZ, A
L'ASSOCIATION « CHŒUR SAINT-LOUIS DE
VINCENNES »**

**DÉCISION N° DM-20-205
EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Chœur Saint-Louis de Vincennes » représentée par Madame Marie-Geneviève FRANCE, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, afin d'organiser des répétitions, les samedis 26 septembre, 17 octobre, 21 novembre et 12 décembre 2020 et 23 janvier et 6 février 2021 de 13 h 30 à 18 h en salle Berlioz, et le samedi 10 avril 2021 de 13 h 30 à 18 h en salle Pôle documentaire ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec « Chœur Saint-Louis de Vincennes » représentée par Madame Marie-Geneviève FRANCE, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, une convention de location de salles, afin d'organiser des répétitions, les samedis 26 septembre, 17 octobre, 21 novembre et 12 décembre 2020 et 23 janvier et 6 février 2021 de 13 h 30 à 18 h en salle Berlioz, et le samedi 10 avril 2021 de 13 h 30 à 18 h en salle Pôle documentaire.

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200908-lmc1H7609H1-AR Date de réception en Préfecture : 08/09/2020 Date de Publication : 08/09/2020
